HPCi | hygiène, prévention et contrôle de l'infection

Hépatite A





Mise à jour
12/11/2024

Informations relatives à
CHUV / Pédiatrie

Epidémiologie

Agent infectieux

- Virus de l'Hépatite A (virus ARN)

Réservoir

- Homme

Mode de transmission

- Dans la communauté: par l'eau ou par les aliments contaminés, par contact direct
- A l'hôpital: par contact direct avec les selles ou avec du matériel contaminé

Période d'incubation

- Dépend de la dose infectante, 15 à 50 jours, en moyenne 28 à 30 jours

Durée d'infectiosité

- Dès la deuxième moitié de la période d'incubation et jusqu'à quelques jours après le début de l'ictère

Prise en charge du cas positif/suspect

Précautions Standard + Mesures additionnelles

- Aucune, l'application des Précautions Standard est suffisante
- Instaurer des Mesures Additionnelles CONTACT en pédiatrie ou si patient avec incontinence fécale

Placement

Si Mesures Additionnelles Contact :

- Chambre individuelle
- Cohortage possible (regroupement de plusieurs patients avec le même germe)

Durée des mesures

- Enfants < 3 ans : pendant toute la durée de l'hospitalisation

- Enfants 3-14 ans : pendant 2 semaines après le début des symptômes
- Enfants > 14 ans : pendant 1 semaine après le début des symptômes
- Adulte incontinent : pendant 1 semaine après le début des symptômes

---

Signalétique

Si Mesures Additionnelles Contact :

- Affiche A3 pour les visiteurs et affiche "entrée Mesures Additionnelles" sur la porte à l'extérieur de la chambre
- Chariot d'isolement avec surblouses devant la chambre
- Affiche "sortie Mesures Additionnelles" sur la porte à l'intérieur de la chambre
- Plaquette sur la potence du lit, à transférer sur la chaise lors de transport
- Aux soins intensifs/continus, si pas de box disponible, délimiter avec du ruban adhésif rouge le périmètre d'isolement
- Avant intervention chirurgicale, indiquer les Mesures Additionnelles dans Digistat

---

Soins de base

- En cas de douche commune, le patient en Mesures Additionnelles passe en dernier

---

Matériel de soins

- Le matériel de soins est réservé au patient pendant la durée des Mesures Additionnelles
- Privilégier le matériel à usage unique

Transport

Si Mesures Additionnelles Contact :

- Toilette corporelle du jour réalisée, chemise d'hôpital propre, protections changées si incontinence, pansements hermétiques et non souillés, désinfection des mains
- Surblouse et gants pas nécessaires pour le patient et le transporteur
- Si transfert en chaise, y suspendre la plaquette de la potence du lit
- Désinfection du pourtour du lit et des accessoires (pompes à perfusion, chaise roulante) avant de sortir de la chambre
- Limiter les déplacements aux besoins essentiels

Circulation

Si Mesures Additionnelles Contact :

- Sorties limitées à la physiothérapie de mobilisation et aux besoins essentiels. Lors d'hospitalisation prolongée et si patient compliant, possibilité de sorties au BH 08 ou à l'extérieur
- Toilette corporelle du jour réalisée, chemise d'hôpital propre, protections changées si incontinence, pansements hermétiques et non souillés si plaies, désinfection des mains
- Le fauteuil du patient ou tout autre dispositif est désinfecté au moyen d'une lingette imprégnée d'alcool ou de détergent/désinfectant avant la sortie de la chambre
- Surblouse et gants pas nécessaires pour le patient
- Surblouse indiquée pour le soignant seulement si contact direct avec le patient

---

Visiteurs

Si Mesures Additionnelles Contact

- Ne pas s'asseoir sur le lit
- Désinfection des mains en sortant de la chambre

- Surblouse seulement si participation aux soins

Transfert/Sortie

Si Mesures Additionnelles Contact :

- Avertir le service/établissement de soins de destination

Autre

- Vaccination du personnel s'occupant de population vulnérable (handicapés institutionnalisés)
- Vaccination du personnel porteur d'hépatite C
- Vaccination du personnel lors d'épidémie ou dans les régions à haute endémies

Mesures en cas d'épidémie

- Cohortage possible lors d'épidémie
- Se réréfer aux recommandations de l'unité HPCi-CHUV

Mesures de protection/prévention pour le personnel

Hygiène des mains

- Hygiène des mains selon les 5 moments de l'OMS avec la solution hydro-alcoolique

Gants

- Non indiqués en systématique
- A porter selon les indications des Précautions Standard (si risque de contact avec des liquides biologiques, muqueuses, peau lésée)

Blouse de protection

- Si risque de projections de liquides biologiques
- Ou si Mesures Additionnelles Contact (sauf si simple passage dans la chambre)

Masque de soins

- Non en systématique
- A porter selon les indications des Précautions Standard (risque de projections de liquides biologiques ou lors de symptômes respiratoires)

Lunettes de protection

- Non en systématique

- A porter selon les indications des Précautions Standard (risque de projections de liquides biologiques)

Mesures complémentaires

- Le personnel porteur d'hépatite C devrait être vacciné contre l'hépatite A
- Vaccination du personnel des laboratoires de microbiologie
- Vaccination du personnel dans les régions à haute endémie ou lors d'épidémie
- V*accination du personnel s'occupant de population vulnérable (handicapés institutionnalisés)*

Nettoyage et désinfection

Matériel de soins

- Utiliser le détergent/désinfectant usuel

A la levée des Mesures Additionnelles :

- Désinfecter tout le matériel à usage multiple présent en chambre
- Eliminer le matériel non désinfectable (boites de gants, masques, lingettes, etc) présent dans la zone patient (< 2 m)
- Conserver le matériel non désinfectable (boites de gants, masques, lingettes, etc) présent hors de la zone patient (> 2 m) sauf si souillures visibles

Lit et literie

- Utiliser les sacs à linge usuels
- Se désinfecter les mains avant toute manipulation de linge propre
- Ne pas remplir les sacs à linge sale au-delà du 2/3 de leur capacité

A la levée des Mesures Additionnelles :

- Changer le lit et la literie

Environnement

- Utiliser le détergent/désinfectant usuel pour l'entretien quotidien
- Entretien de l'environnement direct du patient 1x par jour
- Les surfaces souillées par des liquides biologiques doivent être nettoyées/désinfectées immédiatement

A la levée des Mesures Additionnelles :

- Désinfection minutieuse de l'environnement direct du patient (table de nuit, armoire patient, etc.)
- Nettoyage et désinfection de la chambre par le service propreté et hygiène
- Changement du rideau de lit ou nettoyage de la surface du paravent
- Trempage du rideau de la salle de bains

Déchets

- Elimination des déchets selon les filières habituelles

Déclaration du cas

Déclaration au médecin cantonal

- Déclaration du médecin dans les 24 heures